

Rapport public

Date d'émission du rapport : 22 janvier 2026

Numéro d'inspection : 2026-1063-0001

Type d'inspection :

Inspection proactive de conformité

Titulaire de permis : Extendicare (Canada) Inc.

Foyer de soins de longue durée et ville : Extendicare New Orchard Lodge, Ottawa

RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : 16, 19, 20, 21 et 22 janvier 2026

L'inspection concernait :

- Signalement : n° 00167964 – Inspection proactive de conformité

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Services de soins et de soutien aux personnes résidentes
Alimentation, nutrition et hydratation
Gestion des médicaments
Prévention et contrôle des infections
Activités récréatives et sociales

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

AVIS ÉCRIT : Entreposage sécuritaire des médicaments

Problème de conformité n° 001 – Avis écrit en vertu de la disposition 154 (1) 1 de la LRSLD (2021)

Non-respect du : sous-alinéa 138 (1) a) (ii) du Règl. de l'Ont. 246/22

Entreposage sécuritaire des médicaments

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

District d'Ottawa

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée 347, rue Preston, bureau 410

Ottawa ON K1S 3J4

Téléphone : 877-779-5559

Paragraphe 138 (1) – Le titulaire de permis d'un foyer de soins de longue durée veille à ce qui suit :

a) les médicaments sont entreposés dans un endroit ou un chariot à médicaments qui réunit les conditions suivantes :

(ii) il est sûr et verrouillé.

On a vu, à deux reprises, un chariot de traitement qui contenait des crèmes médicamenteuses et qu'on avait omis de verrouiller. Des membres du personnel infirmier autorisé ont indiqué qu'il faut verrouiller le chariot lorsqu'il n'est pas utilisé. De même, on a laissé un chariot à médicaments déverrouillé à deux reprises lors d'un jour donné. Deux membres du personnel infirmier autorisé ont indiqué qu'il faut verrouiller le chariot lorsqu'il n'est pas utilisé.

Sources : Démarches d'observation; entretiens avec des membres du personnel infirmier autorisé.